



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Maghribi (République arabe libyenne) . . .	1
Discours de M. Rajaratnam (Singapour)	5
Discours de M. Hunlede (Togo)	8
Discours de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie)	11

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MAGHRIBI (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser les félicitations sincères de la délégation de la République arabe libyenne pour votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre direction contribuera beaucoup au plein succès de cette session.

2. Qu'il me soit également permis de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Hambro, de la Norvège, pour la manière dont il a dirigé nos travaux pendant son mandat.

3. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour adresser à notre secrétaire général nos sentiments d'admiration et de profonde estime pour son dévouement désintéressé à la cause de la paix et de la justice. Sa profonde intégrité et ses qualités personnelles exceptionnelles resteront les caractéristiques essentielles de son mandat.

4. Ma délégation tient encore à souhaiter la bienvenue en cette organisation aux Etats du Bhoutan; de Bahreïn, du Qatar et de l'Oman. Nous sommes convaincus qu'ils contribueront beaucoup à nos efforts communs.

5. Nous pensons que la participation toujours plus intense d'un nombre toujours croissant de pays aux travaux de notre organisation constitue la meilleure garantie d'une évolution qui la mènera à refléter et à incarner les aspirations de l'humanité.

6. Nous entendons participer sincèrement à la recherche de solutions aux graves problèmes qui se posent à l'humanité, qu'il s'agisse de résoudre immédiatement les crises monétaires ou qu'il s'agisse de problèmes à plus long terme tels que le désarmement, la protection de l'environnement ou la stimulation du développement économique et social dans différentes régions du monde. Selon nous, le déni, à plusieurs peuples, du droit à l'autodétermination, l'imposition du racisme et d'autres formes de discrimination raciale

à des pays sous domination coloniale et la mainmise que conservent certains pays développés sur les ressources des pays en voie de développement, constituent la source principale de l'insécurité et des conflits que connaît aujourd'hui le monde. Nous demandons instamment que des efforts accélérés soient faits pour mettre fin à l'ère coloniale et pour éliminer les sombres conséquences qu'elle a laissées dans les régions en développement. Il faut appuyer davantage les luttes de libération menées contre le colonialisme et le néo-colonialisme sous toutes leurs formes. Les critiques et condamnations orales des gouvernements qui répriment ces luttes doivent revêtir désormais des formes concrètes, pratiques et efficaces.

7. La République arabe libyenne, qui a réussi à éliminer la présence militaire étrangère de son territoire entend renforcer sa coopération avec tous les Etats frères qui cherchent à faire progresser la cause de la coopération, de la paix et de la justice. Cela est particulièrement vrai de la nation arabe tout entière, à laquelle nous rattachent non seulement une langue et une culture communes mais aussi d'autres liens innombrables que l'histoire a tissés entre nous. Le désir de s'unifier est depuis longtemps au coeur des préoccupations de la nation arabe. C'est dans cet esprit que nous nous sommes unis à la République arabe d'Egypte et à la République arabe syrienne pour former la Fédération des Républiques arabes. Cette fédération représente une force positive capable de renforcer notre coopération et notre amitié avec les nations éprises de paix et de consolider nos moyens de défense contre l'agression et ses partisans.

8. Notre région a dû subir depuis quelque temps des événements tragiques dont les ramifications dépassent ses frontières. Ces événements ont attiré l'attention du monde entier. Les Nations Unies jouent un rôle dans cette situation depuis les premiers instants, depuis qu'en 1947 elles ont recommandé le partage de la Palestine [*résolution 181 (II)*] contre la volonté affirmée par la majorité de sa population et en violation du principe de l'autodétermination qui est couché dans la Charte. Depuis lors, le problème a atteint une gravité telle que ses ramifications monstrueuses menacent l'existence même des Arabes de notre région et, par conséquent, la sécurité du monde entier. Le problème du Moyen-Orient, ou, plus précisément, le problème du sionisme qui l'entretient, reste encore aujourd'hui la pierre de touche de l'aptitude qu'a la communauté internationale à faire face aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et des principes des Nations Unies.

9. La liquidation des conséquences de l'agression israélienne de 1967 contre les Etats arabes est étroitement liée au rétablissement des droits du peuple palestinien. Ces deux obligations sont le résultat direct de l'implantation d'une entité sioniste expansionniste de colons dans le territoire arabe de Palestine. Le sionisme, par la bouche de ses

dirigeants, a fait la preuve de son expansionnisme et de son exclusivisme raciste bien avant de s'ériger en Etat en 1948.

10. Invoquant des interprétations illusoire et fantaisistes de l'histoire des temps anciens, le sionisme, mouvement colonial européen étranger, a cherché à imposer sa domination sur la Palestine et les pays voisins. Il a demandé et continue de demander le rassemblement de tous les Juifs en terre de Palestine et en d'autres parties de la nation arabe. Avec chaque vague d'immigrants, il a semé les germes d'une nouvelle agression et d'une nouvelle expansion. La violation des droits de la population autochtone, son exclusion et son expulsion ont été le résultat de l'idéologie raciste de ce mouvement. L'Etat d'Israël est aujourd'hui dans toutes ses pratiques l'incarnation de ce mouvement. Depuis 1948, il exécute par la conquête militaire un plan d'expansion par étapes, dont l'agression de 1967 n'est que la plus récente. Rien ne nous autorise à croire qu'il s'agisse de la dernière étape sur la route dangereuse de l'agression et de l'expansion.

11. De nombreuses résolutions ont été adoptées, tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis l'agression de 1967, mais Israël persiste dans son occupation des terres arabes au mépris complet des Nations Unies, de leurs résolutions et de leurs principes. En outre, au défi absolu de toutes les déclarations demandant son retrait, Israël applique, par des mesures brutales qui ne tiennent aucun compte des droits de l'homme, sa politique tendant à annexer, bon gré mal gré, les territoires occupés et notamment la ville de Jérusalem.

12. La résolution du Conseil de sécurité 242 (1967), qui demande le retrait, par Israël, de ses forces d'occupation en territoires arabes demeure, pour Israël, l'occasion de déclarations académiques éloquentes, mais évasives. Tous les efforts entrepris en vue d'un règlement pacifique fondé sur cette résolution ont été vains parce que Israël persiste dans l'arrogance qu'il se permet d'afficher grâce au soutien des Etats-Unis. En fait, depuis 1967, au cours de toutes ces années pendant lesquelles Israël occupe les territoires de trois Etats Membres des Nations Unies, le Gouvernement des Etats-Unis a bel et bien accru son aide militaire et financière à Israël. Les nombreuses armes offensives, les avions à réaction Phantom et Sky Hawk fournis par les Etats-Unis à Israël, tout cela nous conduit à la conclusion inéluctable que le Gouvernement des Etats-Unis collabore à l'occupation et partage la culpabilité de l'oppression qui en résulte.

13. Israël a défié la volonté collective de la communauté internationale. Il a, pour notre organisation, le plus complet mépris. La manifestation la plus récente de cette attitude a eu lieu le 25 septembre, lorsque le Conseil de sécurité a adopté à sa 1582ème séance sa résolution 298 (1971) invitant instamment Israël "à rapporter toutes les mesures et dispositions" visant à modifier le statut de Jérusalem. Le représentant d'Israël a immédiatement rejeté la résolution alléguant que les opinions qui y étaient exprimées n'étaient dignes d'aucune considération, et il a proclamé que le point de vue de son gouvernement prévaudrait. En même temps, le Gouvernement d'Israël publiait une déclaration rejetant la résolution et exprimant clairement son opposition à l'envoi d'un représentant ou d'une mission des Nations

Unies. Il réitérait aussi son intention d'annexer la ville occupée de Jérusalem. Les dirigeants d'Israël n'ont aucun respect pour le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la conquête militaire et chaque pouce de la Palestine a été occupé par la force. Cette position se dégageait aussi de la déclaration faite par M. Abba Eban, le 30 septembre, à la tribune de cette assemblée [1946ème séance], déclaration qui faisait fi de ce principe en tentant de justifier les desseins expansionnistes d'Israël.

14. En outre, dans ce discours, M. Eban réduisait à néant tout rôle éventuel de l'Organisation, tournant en dérision ce qu'il appelait son "rôle... parlementaire" [ibid., par. 65] et disant que le triomphe de la majorité n'a aucune valeur morale. En fait, en demandant aux organes des Nations Unies de ne pas tenir compte des résolutions, mais bien plutôt de rechercher un "consensus en incluant les intéressés" [ibid.], il limitait les possibilités des Nations Unies aux principes et décisions qu'Israël consentirait à accepter. Si les Nations Unies devaient se limiter aux décisions obtenues sur la base d'un consensus, il n'y aurait guère de garantie des droits d'un Etat en face de la volonté d'un agresseur. Si les Nations Unies devaient se limiter aux décisions obtenues par consensus, elles n'auraient plus aucun rôle à jouer dans des questions telles que la domination imposée par le Portugal à certains territoires africains, aussi longtemps que le Portugal ne leur reconnaîtrait pas cette compétence. En un certain sens, M. Eban exigeait un droit de veto pour Israël, non seulement au Conseil de sécurité, dont il rejette le rôle et les fonctions depuis des années, mais aussi à l'Assemblée générale et dans tous les autres organes des Nations Unies. Lorsque M. Eban demande que l'on abandonne les anciens documents, formules et textes, il vise seulement les documents et résolutions, tels que la résolution récente sur Jérusalem, qui ne correspondent pas aux objectifs d'Israël. De même, lorsqu'il parle de la nécessité de prendre de nouvelles dispositions après une guerre, il songe aux dispositions et conditions imposées par le vainqueur. Fort heureusement, bien peu d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies conçoivent comme M. Eban le rôle de l'Organisation.

15. Malgré tout cela, nous continuons de faire face à des affirmations trompeuses, de la part d'Israël et de ses garants, qui veulent nous faire croire à son désir de paix et à sa volonté de remplir les obligations découlant de la Charte. Mais, à supposer que ces tromperies aient eu cours autrefois, il n'en est plus guère ainsi. La réalité des actes d'Israël ne peut plus être cachée par des formules de rhétorique.

16. Les conditions imposées par Israël aux territoires occupés devraient bien ressortir du rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés [A/8389 et Corr.1 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2]. Le refus d'Israël de faciliter la tâche de ce comité prouve son abandon des obligations que lui imposent la Convention de Genève et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il montre aussi le double jeu que mène ici Israël pour camoufler ses actes de brutalité. Les récits des pratiques d'Israël, punitions de masse, répression à l'égard de civils, torture de prisonniers, déportation et expulsion d'habitants, destruction d'habitations, confiscation de biens, profanation de monuments religieux et de

croyances pieuses, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de s'appesantir.

17. La conduite d'Israël dans la bande de Gaza, où ses brutalités sont un symptôme de mépris des droits de l'homme, est particulièrement atroce et inhumaine. Sous le prétexte de mesures de sécurité, Israël applique sa politique militaire brutale consistant à disperser les habitants de la bande de Gaza quitte à les priver ainsi des secours minimes que leur accordent les Nations Unies. Le rapport spécial de sir John Rennie, commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, fait état de récentes opérations de démolition qui ont eu pour résultat le déplacement forcé d'environ 15 000 réfugiés palestiniens et la destruction de leurs foyers par les autorités militaires israéliennes [A/8413]. Le Secrétaire général a exprimé son inquiétude quant à l'effet de cette opération sur les réfugiés palestiniens et, le 18 août, il a demandé instamment à Israël de "cesser immédiatement la destruction des logements des réfugiés dans la bande de Gaza" et de "mettre fin au transfert des réfugiés occupant ces logements." [A/8401/Add.1, par. 226.] Une fois de plus, Israël a fait fi de cette demande. D'après un rapport qui a paru le 31 août dans le journal israélien *Maariv*, le déplacement de ces 15 000 réfugiés n'est que la première étape d'un projet global; la deuxième étape prévoit le départ forcé de 60 000 à 70 000 réfugiés de leurs foyers dans la bande de Gaza. Cette politique calculée de déplacement en masse, jointe à la pratique de terreur massive contre les habitants, est un prélude à l'annexion.

18. Le Gouvernement israélien a confié la vie et le sort des habitants de la Bande aux gardes-frontière, force spéciale que l'on appelle également les "Bérets verts" et dont les brutalités contre les Arabes en territoire occupé ne sont pas sans rappeler les atrocités commises par les Bérets verts américains au Viet-Nam. La réputation de cette force spéciale est bien établie depuis le massacre de Kafr Kassem en 1956, où 49 Arabes, sujets d'Israël, ont été tués de sang-froid en un seul jour. Cette force spéciale a reçu pour ordre de tirer à vue, de tirer dans les foules, de commettre des meurtres délibérés et de brutaliser les habitants. Les actes qu'elle a commis au cours de l'année écoulée ont provoqué l'indignation du monde entier. Le refus des habitants de se soumettre à Israël, malgré ces brutalités, a suscité des manifestations de soutien, de sympathie et d'admiration dans le monde entier.

19. Dans le territoire syrien des hauteurs du Golan sous occupation, Israël a virtuellement vidé la région de ses habitants arabes, en les remplaçant par des colons immigrants qui doivent l'aider dans ses futures agressions. Cette attitude d'Israël, au cours des années écoulées, dans tous les territoires occupés n'est que le prolongement du vieux projet sioniste visant à exclure la population arabe autochtone et à l'expulser pour faire place aux colons immigrants. Ce projet reste, à ce jour, le fondement idéologique sur lequel reposent toute l'existence d'Israël, ses lois (comme la loi dite "du retour") et son élément moteur. L'expansionnisme est partie organique du sionisme, il est lié à son autoglorification en tant qu'instrument de regroupement de tous les Juifs du monde en Palestine et dans les autres pays arabes sur lesquels il a des vues.

20. Les habitants arabes de Palestine, qui menaient une vie normale, cultivant leurs terres et cherchant dans la paix des moyens d'existence, comptaient sur un avenir meilleur lorsque le pays tomba sous le colonialisme britannique qui s'était engagé à établir un Etat de peuplement juif dans la patrie de leurs ancêtres. En 30 années de domination britannique en Palestine, les machinations coloniales sionistes transformèrent un mythe en réalité par la force et la violence. De ce fait, plus d'un million et demi d'Arabes palestiniens ont été déracinés de leur patrie, privés de leurs biens et déplacés. Un autre million et demi d'Arabes souffrent de l'occupation militaire la plus brutale que l'on connaisse dans l'histoire moderne. Après deux décennies, la communauté internationale n'avait pas réparé l'injustice infligée au peuple de Palestine. C'est pour défendre ses droits usurpés et pour se réinstaller dans sa patrie arrachée qu'il a, par la suite, choisi la seule voie qui s'offrait à lui, à savoir la lutte armée. La récente apparition de la révolution palestinienne a montré au monde la détermination des Palestiniens de recouvrer leurs droits. Leur lutte a reçu l'appui de tous les hommes épris de liberté.

21. Au cours des dernières années, les Nations Unies ont assumé une partie de leurs responsabilités à cet égard. Bien que modestes, les résolutions adoptées au cours des deux dernières sessions peuvent constituer un tremplin pour les efforts des Nations Unies en vue d'examiner une question, qu'elles auraient dû aborder depuis longtemps. La résolution 2535 B (XXIV) du 10 décembre 1969 réaffirme "les droits inaliénables du peuple de Palestine". Elle a été suivie, à la vingt-cinquième session, d'autres résolutions qui allaient plus loin pour placer le problème dans le contexte approprié.

22. La résolution 2672 C (XXV) de la dernière session, adoptée le 8 décembre 1970, "reconnait que le peuple de Palestine doit pouvoir jouir de l'égalité de droits et exercer son droit à disposer de lui-même, conformément à la Charte des Nations Unies". En principe, cette résolution, qui reconnaît le droit d'un peuple à disposer de lui-même, n'est peut-être pas une nouveauté. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Mais si l'on songe au mépris passé pour les droits du peuple de Palestine à l'ONU elle-même, cette résolution représente un progrès. Cela est d'autant plus vrai qu'elle rappelle que "le respect intégral des droits inaliénables du peuple de Palestine est un élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient".

23. La résolution 2649 (XXV), adoptée à la dernière session, le 30 novembre 1970, qui "condamne les gouvernements qui refusent le droit à l'autodétermination aux peuples auxquels on a reconnu ce droit, notamment les peuples d'Afrique australe et de Palestine", est également importante. En considérant les Palestiniens simplement comme des réfugiés, les Nations Unies éludaient le noyau du problème. Les Palestiniens sont devenus des réfugiés parce que le droit à l'autodétermination leur a été refusé. Comme les peuples de l'Afrique australe, ils sont victimes de l'ère coloniale; d'abord l'impérialisme britannique les a privés de leur pays, et ensuite le sionisme raciste de l'Etat d'Israël les a ravalés à une condition d'infériorité.

24. Le sionisme israélien, comme l'*apartheid* de l'Afrique du Sud, se perpétue par l'imposition d'un système de

discrimination raciale contre la population autochtone. Le résultat du plan sioniste au cours des 50 dernières années a été la création, dans la terre de Palestine, d'un système social qui, comme l'*apartheid* de l'Afrique du Sud, est fondé sur la discrimination et la haine raciales; en vertu de ce système, les habitants arabes sont réduits au statut de citoyens de troisième ordre, les Juifs orientaux au statut de citoyens de deuxième ordre tandis que la minorité de colons européens occupe les positions importantes. Les atrocités que les sionistes ont commises depuis un demi-siècle pour imposer ce système honteux ont toujours été très proches des méthodes employées par les nazis.

25. Depuis qu'en 1960 les Nations Unies ont adopté la politique de lutte contre le racisme et l'*apartheid* par des sanctions contre le Gouvernement sud-africain, les échanges commerciaux et les liens militaires entre Israël et l'Afrique du Sud ont considérablement augmenté. A en juger par les chiffres dont nous disposons, les exportations d'Israël vers l'Afrique du Sud ont décuplé depuis cette époque. L'Afrique du Sud est le principal partenaire commercial d'Israël en Afrique. Les larges contributions que le régime sud-africain a permis aux groupes sionistes d'acheminer vers Israël — comme la somme de 18 millions de dollars mentionnée peu après l'agression israélienne de juin 1967 — témoignent des liens étroits qui existent entre ces deux Etats racistes.

26. Si les Nations Unies se sont engagées à lutter contre le racisme, il est impératif qu'elles combattent le racisme partout où il existe. Le régime d'intolérance religieuse et raciale imposé par le sionisme et l'Etat d'Israël au peuple de Palestine doit être clairement révélé et combattu. Il faut condamner le rôle qu'Israël joue en Afrique, en coopération avec le régime sud-africain et ses autres alliés racistes et colonialistes.

27. Le continent africain est aujourd'hui témoin des agressions combinées du Gouvernement sud-africain, des colonialistes portugais et du régime minoritaire de Rhodésie. Ces entités malfaisantes unissent leurs forces pour asservir les populations africaines sous une autorité commune. Or elles ne pourraient obtenir de grands résultats sans la coopération voilée qu'elles trouvent parmi plusieurs autres Etats.

28. Les dirigeants racistes de l'Afrique du Sud semblent avoir perdu tout sens humanitaire; ils imposent une violence systématique à des millions de personnes en Afrique du Sud. La répression, les meurtres en masse, les emprisonnements et les tortures perpétrés par le Gouvernement sud-africain sont un crime contre toute l'humanité. L'attitude de cet Etat indique clairement qu'il n'entend pas tenir compte des droits de la majorité des habitants du pays. Par conséquent, il faut lui retirer tout rôle international et lui refuser son caractère légitime. Le Gouvernement sud-africain a refusé de se conformer à la décision de l'Assemblée de mettre fin à son mandat sur la Namibie [résolution 2145 (XXI)]. En outre, il a fait fi de tous les appels lancés par la communauté internationale et s'est permis d'introduire dans ce pays l'odieux système raciste de l'*apartheid*, qu'il a imposé aux populations placées sous sa propre domination. Le verdict de la Cour internationale de Justice quant à l'illégalité de l'occupation du territoire namibien

par l'Afrique du Sud¹ n'offre pas d'autre choix que d'appliquer des sanctions contre l'Afrique du Sud. Ayant déjà demandé aux Etats Membres de cesser toutes relations avec ce gouvernement raciste, les Nations Unies doivent maintenant prendre les mesures nécessaires pour veiller à la stricte application de cet appel par tous les Etats. Nous ne saurions avoir des illusions quant au désir de l'Afrique du Sud de se conformer aux exigences les plus élémentaires de la correction humaine.

29. Nous condamnons l'oppression et l'inhumanité imposées aux peuples des colonies portugaises de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). Les colonialistes portugais ont également étendu leur agression aux Etats souverains de la Guinée, du Sénégal et de la Zambie. Les guerres portugaises de répression et d'extermination dans les colonies de même que les agressions commises contre les Etats voisins n'auraient pu être financées par un pays aussi pauvre que le Portugal sans l'appui de ses alliés de l'OTAN. Mon gouvernement déclare qu'il appuie totalement les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) dans leur lutte pour recouvrer leurs droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance.

30. Il en est de même pour le peuple du Zimbabwe, qui fait l'objet d'une répression inhumaine de la part du régime minoritaire illégal des colons blancs d'Ian Smith. Cette oligarchie de la haine a imposé un système de discrimination raciale visant à refuser à la majorité des habitants leurs droits de l'homme et leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et faire en sorte que les droits de la majorité des habitants de ce pays soient défendus.

31. Mon gouvernement est profondément préoccupé par la poursuite de l'intervention militaire des Etats-Unis en Indochine. La guerre continue de faire rage au prix de grandes destructions et de graves souffrances pour les habitants de cette région. Nous appuyons la lutte héroïque du peuple vietnamien et exigeons le retrait immédiat des troupes étrangères afin que ce peuple puisse librement exercer son droit à l'autodétermination. Nous estimons que le programme en sept points présenté par le gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud forme une base saine pour la paix et pour la réalisation des aspirations nationales du peuple vietnamien.

32. Les douloureux événements qui ont frappé le Pakistan au printemps dernier nous préoccupent tous sur le plan humanitaire. Le Gouvernement de la Libye, comme nombre d'autres gouvernements, a contribué à tenter d'alléger les souffrances des millions de réfugiés. Le Gouvernement de l'Inde a porté une part importante de l'effort de la communauté internationale. Nous espérons que tout le nécessaire est fourni aux réfugiés et que tous les efforts seront conjugués pour faciliter leur retour dans leurs foyers.

33. La question de la représentation de la Chine aurait dû être réglée en 1949, lorsque le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine a informé les Nations Unies de l'installation d'un nouveau régime et a

¹ Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C. I. J. Recueil 1971, p. 16.

retiré tout statut juridique à la délégation représentant le gouvernement qui venait d'être renversé.

34. Pendant plus de 20 ans, diverses mesures ont été utilisées délibérément et avec constance pour refuser à près d'un quart de la population mondiale d'assumer ses droits légitimes au sein de cette organisation qui tend à l'universalité. Cette attitude est peu sage et contraire aux principes de la Charte des Nations Unies. Dès le début, ces mesures ont eu des répercussions défavorables sur le rôle et les activités de notre organisation. Les Nations Unies ont souffert dans leur efficacité, dans leur autorité et dans leur réputation. Ma délégation n'appuiera aucune mesure dont l'effet serait de priver la République populaire de Chine de ses droits légitimes aux Nations Unies. La présence de la République populaire de Chine au sein des Nations Unies contribuera considérablement à leur efficacité, rehaussera leur rôle et leur prestige et aura un effet salutaire sur la paix et la coopération internationales.

35. Finalement, je voudrais affirmer que la position de la République arabe libyenne est fondée sur son attachement aux principes élevés de la Charte des Nations Unies. Ces principes nous mènent inévitablement à condamner la domination étrangère, la discrimination et l'agression où qu'elles existent, que ce soit en Afrique australe, en Indochine ou au Moyen-Orient. Ils nous imposent également de soutenir le droit de tous les peuples qui luttent pour l'autodétermination et la liberté.

36. Au Moyen-Orient, le retrait total des forces israéliennes des territoires arabes occupés est une condition préalable à tout apaisement de la situation explosive qui règne dans la région. Le retour du peuple de Palestine dans sa patrie et le rétablissement de ses droits légitimes à l'autodétermination sont une nécessité absolue si l'on veut aboutir à une paix juste et durable.

37. M. RAJARATNAM (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon gouvernement et de la délégation de Singapour, de vous féliciter de votre élection au poste important de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces importantes fonctions nous fait d'autant plus plaisir que non seulement nous venons tous les deux de la même région, mais aussi que l'Indonésie est notre très proche voisine. Mon pays ressent donc un plaisir indirect à se trouver dans le reflet de votre gloire. Quant à vos qualités de chef et d'homme d'Etat, elles ont été amplement démontrées au cours des longues années que vous avez consacrées à la création d'une Indonésie indépendante et éclairée. Il convient de noter également l'adhésion pleine et entière que vous avez donnée à la cause de la coopération régionale en contribuant à créer l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il est donc juste que vous ayez été choisi pour présider l'une des sessions les plus importantes dans l'histoire de notre organisation.

38. Permettez-moi de rendre également hommage à notre éminent secrétaire général qui, depuis 10 ans, accomplit un travail dont on a dit qu'il était le plus impossible du monde. Son intégrité, son attachement à la Charte et sa technique de diplomatie discrète et patiente ont apporté des dimensions nouvelles au poste de secrétaire général. Nous lui

sommes reconnaissants pour une décennie de services irréprochables aux Nations Unies et nous aurions souhaité qu'il puisse continuer.

39. Notre organisation a été marquée par un élément déprimant : l'accumulation constante, d'une année à l'autre, de problèmes qualifiés d'insolubles. Par conséquent, nous avons mis au point des manières conventionnelles et rigides de les traiter. Tous les ans, ces questions sont solennellement dépouillées de leur enveloppe, exposées à l'air de l'Assemblée générale puis rendues plus ou moins intactes aux catacombes.

40. La question de la Chine a été l'un de ces problèmes insolubles. Pendant plus de deux décennies, elle a figuré obligatoirement à notre ordre du jour. On se s'attendait pas à la résoudre mais, néanmoins, le problème était mis en discussion, ne serait-ce que pour justifier nos voyages coûteux à New York. Les discours au sujet de la question chinoise ont pris, au long des années, le caractère abscons et irréel des débats auxquels se livraient les théologiens de l'Europe du Moyen Age pour savoir combien d'anges pouvaient danser sur la pointe d'une aiguille.

41. Maintenant, après 21 ans, nous sortons de l'impasse. Nous sommes sur le point de prouver que l'insoluble peut être résolu. C'est une découverte capitale, surtout pour une organisation qui n'est que trop prête à se laisser convaincre que les problèmes difficiles sont insolubles. Cet heureux aboutissement de la question chinoise ébranlera — tout au moins je l'espère — notre conviction qu'il existe des problèmes insolubles. Les problèmes peuvent être difficiles, complexes et délicats, mais ils ne sont pas insolubles. Il en est ainsi parce que tous les problèmes qui sont portés devant l'Assemblée sont entièrement fabriqués par des hommes et, par conséquent, il est possible aux hommes de les résoudre.

42. Si la question de la Chine, longtemps considérée comme insoluble, peut être résolue, il en est de même pour les nombreux autres problèmes que l'on prétendait insolubles et qui sont devenus des éléments permanents de notre ordre du jour.

43. Prenons, par exemple, la guerre du Viet-Nam. Cette guerre se poursuit à peu près sans interruption depuis une trentaine d'années, d'abord avec les Japonais, puis avec les Français et maintenant avec les Etats-Unis. Mais même là il y a, enfin, de bonnes raisons d'être optimiste. Les entretiens intermittents de Paris et la décision prise par les Etats-Unis de se dégager le plus tôt possible de la guerre du Viet-Nam indiquent que le problème du Viet-Nam n'est pas insoluble. Il est insensé de poursuivre une guerre dans laquelle, de toute évidence, l'un des antagonistes ne peut pas battre l'autre; et il est désolant de penser que plus de la moitié de la population vivant à l'heure actuelle au Viet-Nam est née en temps de guerre et n'a jamais connu la paix.

44. L'autre problème en apparence insoluble est la guerre tragique du Moyen-Orient. Là aussi, il y a des raisons de se livrer à un optimisme tout au moins nuancé. Le terrain d'entente entre les parties intéressées s'est maintenant étendu, ce qui permet certains espoirs. Mon gouvernement sait parfaitement qu'il existe un fossé de suspicion et de crainte; mais nous croyons que la reprise de la guerre ne

rétrécira pas ce fossé et compromettra à coup sûr le terrain d'entente que des négociations pacifiques, si patientes et si laborieuses, avaient permis d'élargir.

45. Mon gouvernement tient à réaffirmer que le conflit du Moyen-Orient devrait être résolu par des négociations, sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

46. Un problème plus irréductible et qui revient régulièrement devant l'Assemblée est celui du racisme blanc en Afrique du Sud et en Rhodésie. La condamnation rituelle du racisme blanc, pour nécessaire qu'elle soit, ne parviendra pas à elle seule — on peut le constater dès maintenant — à mettre fin à ce fléau. Il faut d'abord que l'Afrique noire manifeste une unité, une force suffisamment convaincantes pour contraindre l'Afrique blanche à s'entendre, dans des conditions honorables, avec la majorité de couleur.

47. Cependant, le problème du racisme blanc exige d'être compris et attaqué dans le cadre plus large du racisme en général. Il faut bien constater, hélas ! que les manifestations du racisme ne sont plus une simple affaire de conflit entre races blanche et noire. De plus en plus, ce fléau s'étend au monde entier. Il accable non seulement le monde sous-développé mais aussi le monde développé. Nous connaissons tous l'oppression des Noirs par les Blancs, mais il existe aussi une oppression des Noirs par les Bruns, ou des Bruns par les Noirs, des Jaunes par les Bruns, des Blancs par les Blancs, des Bruns par les Bruns, et toutes les autres combinaisons de couleurs imaginables.

48. Donc, nous autres pays du tiers monde, nous ne pouvons venir à bout du racisme blanc si nous nous livrons nous-mêmes à ce vice indéfendable. On ne peut vaincre l'oppression raciale en se fondant sur une discrimination dans les luttes de couleur.

49. Je ne veux pas faire l'inventaire de tous les autres problèmes dits insolubles qui se sont accumulés devant nous au cours des années. Ce que je veux dire, c'est que la question de la Chine prouve que, si l'on veut bien, l'irrésistible peut céder et l'immuable peut bouger. En fait, il n'existe pas de problèmes humains insolubles.

50. La participation de la République populaire de Chine au travail de notre organisation va enfin permettre à celle-ci de représenter véritablement l'humanité presque entière. En excluant quelque 700 à 800 millions d'hommes — le quart de l'humanité — de la communauté des nations du monde, on n'a pas seulement réduit le caractère représentatif des Nations Unies, mais on a également mis en danger la stabilité internationale en contraignant le quart de l'humanité à agir en dehors du cadre des Nations Unies. Ce danger est devenu plus pressant maintenant que la Chine communiste s'est muée à son tour en une puissance nucléaire.

51. Je sais fort bien que la discussion sur la question de la Chine à la présente session de l'Assemblée générale ne se déroulera pas sans heurts. Ce sont des considérations de guerre froide qui ont si longtemps tenu la Chine communiste en dehors de notre organisation. Il ne faut donc pas être trop troublé si, dans ces dernières étapes, la question continue à faire apparaître de vieilles craintes et des animosités anciennes.

52. Mais nous ne devons pas admettre que ce triomphe évident du bon sens et de la sagesse diplomatique soit terni par des efforts destinés à présenter cet aboutissement comme le triomphe d'une partie ou la capitulation de l'autre. Je voudrais donc à cette étape énoncer la position de mon pays en ce qui concerne la question de la Chine.

53. Nous avons toujours affirmé que le siège alloué à la Chine devait être occupé par la République populaire de Chine. Nous adhérons aussi à l'idée qu'il n'y a qu'une Chine et que Taiwan en fait partie. Nous ne saurions penser autrement puisque les gouvernements de Pékin et de Taiwan eux-mêmes ont toujours pensé de la sorte. Cela étant, le statut de Taiwan constitue une affaire intérieure que devra régler le peuple chinois, y compris les habitants de Taiwan.

54. Cela dit, je voudrais ajouter que ma délégation n'a aucune intention, pour sa part, de dénigrer en quoi que ce soit un gouvernement qui, pendant 26 années, a représenté la Chine au sein de cette organisation. Nous pouvons nous demander s'il aurait dû continuer à représenter la Chine continentale après avoir perdu toute autorité sur celle-ci. Mais nous ne saurions nier qu'au cours de ces 26 ans, il s'est acquitté de ses responsabilités envers l'Organisation d'une manière constructive, sérieuse et sage.

55. C'est pourquoi nous regrettons vivement que le projet de résolution albanais [A/L.630 et Add.1], avec lequel nous sommes tout à fait d'accord quant à l'essentiel, contienne des précisions inutilement dures et sans objet.

56. L'entrée de la République populaire de Chine aux Nations Unies fera naître une organisation différente de celle que nous connaissons depuis 26 ans. Pour la première fois en 26 ans, les Nations Unies sentiront l'effet de conceptions et d'attitudes nouvelles à l'égard des problèmes mondiaux. Cela exigera de nouveaux efforts de la part de l'Organisation, qui connaîtra aussi de nouveaux problèmes. Mais le plus important est que la politique des Nations Unies sera dominée non plus par deux mais par trois grandes puissances nucléaires. Ce fait aura les plus grandes conséquences pour les petites nations, et notamment pour celles du tiers monde. Jusqu'à maintenant, nous n'avons eu affaire qu'aux ambitions et aux rivalités de deux puissances nucléaires. Il était déjà assez difficile pour nous, petites nations, de ne pas être prises entre deux feux. Il y a eu des moments de grand danger pour nous; il y a même eu quelques pertes tandis que nous apprenions, par tâtonnements, à faire face à la guerre froide d'un monde essentiellement bipolaire. Mais, au cours des années, les petites nations ont appris à traiter avec deux puissances et ces deux grandes puissances, de leur côté, ont acquis l'art d'avoir affaire aux petites nations.

57. Or, avec l'entrée de la Chine dans l'arène des Nations Unies, le monde bipolaire que nous connaissons prend fin, ainsi qu'un certain équilibre qui s'était établi dans ce monde. En d'autres termes, la guerre froide à deux est finie. Nous entrevoyons la perspective d'une nouvelle guerre froide tripolaire. Et pour regarder un peu plus loin encore, il est fort possible que deux autres puissances encore latentes — le Japon et l'Europe occidentale unie — entrent, à leur tour, dans l'arène où luttent les grandes puissances. Elles chercheront, elles aussi, et c'est naturel pour de

grandes puissances, à façonner le monde selon leurs ambitions propres et leurs intérêts nationaux. Autrement dit, dans les années 1970, les petites nations devront apprendre à vivre et à survivre dans un monde multipolaire de politiques de puissance. Le passage d'un monde bipolaire à un monde multipolaire a mis fin, certes, au danger d'un découpage du monde entrepris par deux puissances seulement. Dans une bonne mesure, les petites nations y gagnent du terrain pour manoeuvrer et une gamme plus large d'options. Mais la situation comporte aussi des dangers nouveaux. Auparavant, les petites nations que nous sommes étaiées soumises aux pressions de deux puissances, mais à l'avenir, nous serons exposés aux sollicitations de trois grandes puissances ou davantage.

58. Je ne crois pas que, dans un avenir proche, les Grands abandonneront la politique de puissance. Il en est ainsi parce que ces Etats croient avoir mis au point des méthodes qui leur permettront de poursuivre sans risque ni danger la politique de puissance. Je ne crois pas qu'à la longue cette technique soit vraiment sûre; mais il suffit, de notre point de vue, que les grandes puissances en soient persuadées. En effet, l'élaboration d'armes nucléaires a contraint les puissances nucléaires, par accord tacite, à éviter tout affrontement direct car il en résulterait, sur le plan nucléaire, l'anéantissement réciproque des grandes puissances. Elles savent que les conflits entre grandes puissances demeureront inévitables aussi longtemps que la soif de puissance et de domination demeurera la considération primordiale dans les relations internationales. Mais ces conflits s'exprimeront par des moyens autres que l'affrontement direct.

59. Ces moyens, ce sont les petites nations. Les grandes guerres peuvent être faites — et elles l'ont été — par le truchement des petites nations. En fait, l'idée n'est pas neuve. Autrefois, on dressait les petites nations l'une contre l'autre pour servir les intérêts des grandes puissances; mais aujourd'hui la technique des guerres menées par l'entremise des petites nations a été mise au point de manière systématique. A l'époque nucléaire, les petites guerres sont devenues la seule méthode sûre de mener les conflits entre grandes puissances. C'est pourquoi aujourd'hui, et depuis une dizaine d'années, les petites guerres ont augmenté peu à peu; c'est pourquoi le tiers monde est le théâtre d'une violence croissante, de conflits et de guerres civiles. Les manuels de stratégie militaire appellent cela la stratégie des guerres limitées. Cela comprend aussi l'encouragement aux guerres de libération nationale, le soutien donné aux soulèvements de guérilla, la subversion et l'organisation de coups dans les petits pays.

60. Tant que la politique de puissance persistera, les petites nations, hélas ! seront de plus en plus les champs de bataille où se résoudront les conflits des grandes puissances. Un monde multipolaire augmentera peut-être le risque de voir se déclencher de petites guerres. Les petites nations sont plus que jamais les instruments nécessaires des conflits entre grandes puissances; en fait, ce sont les seuls instruments disponibles à cette fin.

61. Pour ma part, je ne crois pas que les petites guerres ou les guerres limitées soient véritablement sans risque. Elles le sont peut-être à court terme et dans un monde bipolaire. Mais à la longue, dans un monde multipolaire, les guerres limitées se transforment par escalade en guerres illimitées.

Les petites puissances peuvent acquérir une certaine signification et faire intervenir pour chacune des grandes puissances des considérations de prestige qui empêchent celle-ci d'accepter une défaite même dans une guerre limitée. Il y a bien peu de preuves, à l'heure actuelle, qui permettent de penser que les grandes puissances sont convaincues de ce fait. Dans l'avenir immédiat, les petits pays deviendront de plus en plus des champs de bataille pour les conflits des grandes puissances parce que celles-ci pensent que les petites guerres sont des guerres sans danger.

62. Ce sera d'autant plus le cas que les petites nations que nous sommes seront incapables de se refuser à devenir des pions sur l'échiquier du pouvoir, ou que, sans le vouloir, elles fourniront aux grandes puissances d'amples possibilités d'intervenir et de les manipuler. Nous, les petites nations, sommes déchirées par des dissensions internes, des guerres civiles, des problèmes économiques accablants et souvent des conflits entre Etats qui dégénèrent en guerres endémiques. Pour les grandes puissances, il y a là d'irrésistibles possibilités d'intervention profitable, souvent camouflées en marques de sympathie et en assistance à nos causes respectives.

63. Mais lorsque les conflits locaux commencent à s'engrener dans les conflits des grandes puissances, ils cessent d'être de petites guerres destinées à servir les intérêts des petites nations. Ces petites guerres passent aux mains des grandes puissances rivales. Une fois que la chose s'est produite, ces guerres ne peuvent prendre fin qu'avec l'assentiment et la permission des grandes puissances et seulement lorsque ces dernières ont atteint leurs objectifs, qui sont quelque peu différents.

64. Donc, si les petites nations veulent éviter de devenir des pions remplaçables dans le jeu des grandes puissances, elles doivent d'abord mettre de l'ordre chez elles. Tant que nous serons faibles intérieurement, nous serons des proies faciles pour les grandes puissances. Cette faiblesse intérieure est due en grande partie à ce que nous n'avons pas su promouvoir un développement économique rapide. Jusqu'à présent, la seule révolution réussie du tiers monde a été la révolution anticolonialiste. D'un quelconque point de vue que l'on se place, ce fut une grande révolution, mais nous avons beaucoup moins réussi lorsqu'il s'est agi de faire la révolution économique si nécessaire pour l'édification d'Etats modernes et forts. Nous ne saurions nous préserver des manoeuvres des grands Etats riches tant que nous resterons économiquement faibles et que nous subirons tous les fléaux du sous-développement. Nous resterons faibles, nous serons une proie facile pour les manoeuvres des grandes puissances tant que nous persisterons à faire ce que l'on a appelé des révolutions inefficaces et insuffisamment développées.

65. Selon le rapport du Secrétaire général sur l'enfance, il y a aujourd'hui plus d'enfants malades et sous-alimentés dans le monde sous-développé qu'il n'y en avait il y a 10 ans². La misère des hommes augmente peu à peu dans le tiers monde. Un plus grand nombre d'êtres humains meurent de faim et de maladies qui auraient pu être prévenues parce que la capacité de reproduction des populations du tiers monde augmente plus vite que leur productivité économique.

² Voir E/CN.5/448, p. 4.

66. Il ne saurait y avoir de stabilité, d'unité et de modernisation dans le tiers monde à moins d'une percée économique. De toute évidence, tous les remèdes, toutes les politiques par lesquels on a cherché, au cours des 25 dernières années, à favoriser un développement économique rapide ont été erronés à la base. C'est la raison pour laquelle nous restons sous-développés — en fait, de plus en plus sous-développés à mesure que les années passent — car pendant que nous devenons plus pauvres, les nations riches deviennent plus riches et plus puissantes de jour en jour et d'année en année. L'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'élargit si vite que, si ce rythme persiste pendant deux ou trois décennies encore, les pays sous-développés seront probablement condamnés à une servitude permanente par rapport aux pays avancés.

67. Le temps ne joue donc pas en faveur du tiers monde. C'est pourquoi il est indispensable que les petites nations qui en font partie abordent le problème du développement économique avec un sens nouveau de la réalité et avec une urgence absolue. Les méthodes anciennes de développement économique doivent être tout simplement abandonnées puisque de toute évidence elles n'ont donné aucun résultat en 25 ans.

68. Pour commencer, nous devrions donc devenir des obsédés du développement économique. Certes, il y a autre chose dans la vie que le développement économique, mais le moment de penser à ces aspects plus élevés et plus nobles de l'existence viendra lorsque les éléments d'une vie convenable auront été assurés à la majorité des peuples du tiers monde. Ce n'est qu'alors que nous pourrions penser aux aspects spirituels de notre vie. L'homme ne vit pas de pain seulement, bien entendu, mais sans pain il ne peut pas vivre. Donc, cette obsession du développement économique est indispensable pour que nous puissions survivre en tant que petites nations.

69. Lorsque cet heureux état de choses sera réalisé, les petites nations pourront mieux résister aux tentatives destinées à en faire des pions sur l'échiquier des grandes puissances. Et surtout, privées de la coopération des petites nations, les grandes puissances, en présence de l'abominable possibilité d'un affrontement direct dans la poursuite de leur politique de puissance, finiront peut-être par devoir abandonner ces méthodes dans les relations internationales.

70. Donc, en un sens, nous, les petites nations, nous pouvons mettre fin à la politique de puissance en nous consacrant tout d'abord à notre développement interne et en nous refusant fermement, comme les Troyennes de la tragédie grecque, à toute liaison dans la guerre froide des grandes puissances. Telle est la seule stratégie pratique qui permette aux petites nations de survivre dans le monde multipolaire que nous voyons apparaître.

71. M. HUNLEDE (Togo) : Monsieur le Président, permettez que la délégation togolaise à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'associe à toutes celles qui l'ont précédée à cette tribune pour vous adresser les chaleureuses félicitations de son gouvernement à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de notre assemblée. Nos travaux, sous la conduite d'un homme de votre compétence, ayant une grande expérience des questions internationales, se dérouleront, nous en sommes certains, dans un climat de sérénité et d'efficacité.

72. Nous voudrions également dire à votre illustre prédécesseur, M. Edvard Hambro, combien la délégation togolaise a apprécié le tact, l'autorité et la patience avec lesquels il a su mener les travaux de la vingt-cinquième session.

73. Nous manquerions certainement à notre devoir si nous n'exprimions au Secrétaire général, U Thant, notre vive admiration pour son inlassable dévouement à la cause de toutes les nations. Nous n'ignorons pas les nombreuses difficultés qui sont les siennes, mais nous savons aussi combien il donne le meilleur de lui-même pour y faire face. Nous lui souhaitons beaucoup de courage et une excellente santé afin qu'il puisse pendant quelque temps encore s'occuper de notre organisation car celle-ci, aujourd'hui plus que jamais, a besoin de sa longue expérience et de sa grande sagesse. Nous sommes persuadés qu'avec la conscience aiguë qu'il a de ses lourdes responsabilités, il n'hésiterait pas un instant à poursuivre sa haute mission si des raisons absolument impérieuses ne l'en empêchaient.

M. Longerstae (Belgique), vice-président, prend la présidence.

74. Il y a exactement un an, notre organisation fêtait ses 25 années d'existence. Prenant la parole à cette même tribune [1849ème séance], j'évoquais les problèmes qui retenaient le plus l'attention du Gouvernement togolais, en particulier la décolonisation, l'apartheid, le désarmement, la Chine, le Viet-Nam, le Moyen-Orient, les problèmes économiques des pays en voie de développement, etc.

75. Les mêmes sujets demeurent les soucis majeurs de notre assemblée à sa présente session, car de leurs solutions dépendent, dans une large mesure, la paix et la stabilité du monde.

76. La situation politique internationale qui, jusqu'à ces derniers temps, n'était pas très bonne, suscite aujourd'hui quelques espoirs, notamment à la suite des mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis, depuis le mois d'avril 1971, pour normaliser les relations sino-américaines. De plus, la décision du président Nixon de se rendre à Pékin avant mai 1972 constitue le gage certain d'une politique de détente. Nous imaginons très mal comment il pourrait y avoir une quelconque paix en Asie sans la participation de la Chine populaire, une nation de 750 millions d'âmes. C'est avec soulagement que nous saluons le réalisme de la politique américaine envers Pékin.

77. Le problème de l'admission de la Chine populaire au sein de notre organisation semble désormais abordé de manière plus réaliste, et ma délégation ne peut que s'en féliciter. En effet, depuis plusieurs années, mon gouvernement n'a cessé de préconiser cette admission et, mieux, à la suite de la récente prise de position claire et sans équivoque du Comité central du Rassemblement du peuple togolais, il s'est prononcé en faveur de la reconnaissance de Pékin. Le réalisme qui a conduit mon pays à tenir compte de l'existence de 750 millions d'âmes devrait également nous inciter à nous préoccuper du sort de 14 autres millions de personnes jusqu'ici représentées au sein de notre organisation.

78. La délégation togolaise souhaite donc de toutes ses forces que la question de la Chine trouve enfin une solution

définitive et équitable, car il est bien évident qu'un certain nombre de problèmes, parmi lesquels ceux du désarmement et celui du Viet-Nam, ne sauraient être résolus si ce grand pays était tenu à l'écart des pourparlers où ces questions sont débattues.

79. En effet, le problème du désarmement est de ceux qui exigent que la Chine soit intimement associée à leur solution. Son admission au sein de la famille des nations lui ferait assurément prendre une conscience plus aiguë de ses responsabilités légitimes en lui donnant le sentiment que la communauté internationale souhaite la voir enfin jouer le rôle que lui confère sa place dans le monde.

80. La solution du drame vietnamien dépend également de l'heureuse issue du problème chinois. Nul n'ignore en effet que la paix au Viet-Nam suppose une entente avec le Viet-Nam du Nord et une collaboration avec la République populaire de Chine. Il faut espérer qu'avec cette heureuse issue les pourparlers de Paris auront quelque chance d'aboutir à un résultat positif.

81. Chacun sait par ailleurs qu'à l'heure actuelle la crise monétaire que traversent le monde occidental et les pays qui lui sont liés commercialement est provoquée en grande partie par les dépenses ruineuses qu'entraîne la guerre du Viet-Nam et qui ne cessent de déséquilibrer chaque jour davantage la balance des paiements des Etats-Unis d'Amérique. Il est donc temps que ce pays accomplisse le geste où il trouverait largement son compte. Nous devons tous former le vœu sincère que Washington, qui a su si courageusement amorcer une nouvelle manière d'aborder le problème chinois, trouve auprès de la communauté internationale les encouragements nécessaires et, en lui-même, les ressources indispensables pour poursuivre la politique nouvellement entamée et si pleine de promesses.

82. Un autre problème qui ne cesse de retenir l'attention du monde entier est le drame du Moyen-Orient. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, aucune évolution sérieuse n'a été observée. Le cessez-le-feu a expiré et la guerre peut donc éclater à tout moment, mettant en grave danger la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui comme hier, nous ne pouvons que donner notre appui à l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et à la proposition américaine de paix connue sous le nom de "plan Rogers", malgré ses imperfections dues au fait que le problème palestinien n'a pas été expressément abordé. Une fois de plus nous invitons les deux parties intéressées à surmonter leurs divergences. Nous croyons qu'à cet égard la mission de l'Organisation de l'unité africaine comprenant les présidents Senghor, Ahidjo, Mobutu et Gowon, qui se rendra prochainement en Israël et en Egypte, peut être d'une grande utilité dans la recherche d'une solution à cette grave crise, et il faut espérer que la bonne volonté des deux parties intéressées contribuera au succès de ces rencontres.

83. Une autre menace à la paix du monde est le problème de la décolonisation. Ici encore, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, aucun progrès n'a été enregistré, bien au contraire. Le Portugal poursuit inlassablement et inexorablement, mais aussi avec le risque certain d'un échec cuisant, sa guerre anachronique de reconquête, semant partout destructions et deuils, en Guinée (Bissau), en

Angola et au Mozambique, et poussant l'outrecuidance criminelle jusqu'à s'attaquer à des pays frères pacifiques comme le Sénégal, la Guinée et la Zambie, encouragé par l'impuissance où se trouve notre organisation d'appliquer les sanctions prévues par la Charte. Ma délégation voudrait réitérer à cette même tribune la position qui a été la sienne au cours de la vingt-cinquième session, notamment pour qu'ils cessent l'aide militaire et le soutien économique des pays amis du Portugal; pour que les organisations internationales, et celle des Nations Unies en particulier, se décident résolument à isoler le Portugal tant que celui-ci méprisera les règles élémentaires des droits de l'homme et le principe fondamental de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes contenu dans la Charte.

84. Une autre humiliation infligée à l'Afrique est la pratique odieuse de l'*apartheid*, racisme abject érigé par les autorités de Pretoria en système de gouvernement et étendu à la Namibie au grand mépris des résolutions de l'Organisation internationale. L'Afrique du Sud continue impunément à occuper le territoire de la Namibie en dépit des résolutions pertinentes votées par l'Assemblée générale et des avis motivés de la Cour internationale de Justice, et persiste dans son refus d'admettre sur ce territoire les envoyés de l'Organisation des Nations Unies.

85. Un autre exemple de régime raciste tout aussi triste est celui de Salisbury, qui continue également à braver l'opinion internationale et semble s'affermir chaque jour davantage. Comment saurait-il en être autrement puisque les pays qui sont les seuls à pouvoir donner un minimum d'efficacité aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sont ceux-là mêmes qui les violent malgré des déclarations d'intention de très haute élévation morale, mais où le pharisaïsme le dispute au cynisme. Il est temps que la communauté internationale suive un minimum d'éthique, car autrement on aboutirait à son dépérissement.

86. A cet égard, le problème de l'Afrique du Sud demeure une des préoccupations majeures de notre organisation et des Etats Membres. C'est pourquoi, depuis quelque temps, on assiste à des débats passionnés sur le point de savoir si, pour amener le pays de l'*apartheid* à réviser sa politique, il faut user de la force, en aidant notamment les mouvements de libération, ou s'il faut pratiquer le dialogue avec Pretoria. Sur ce point, la position de mon gouvernement est très claire : le dialogue avec l'Afrique du Sud n'est possible que si, préalablement, la minorité blanche accepte le dialogue avec la majorité noire.

87. On peut en effet se demander de quelle utilité serait un dialogue avec Pretoria si ce dernier continue à afficher un total mépris pour la population noire, à laquelle la plus élémentaire dignité humaine n'est pas reconnue. Cependant, personne ne saurait avoir la prétention téméraire de détenir dans ce domaine le monopole de la vérité, et toutes les opinions, sans exception, pourvu qu'elles soient sincères, doivent être entendues et respectées. C'est de cette seule manière qu'une solution équitable pourra être apportée à ce drame de l'iniquité.

88. Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans exprimer le sentiment de ma délégation sur le problème allemand, qui continue de préoccuper au plus haut point mon pays en raison des liens affectifs très anciens tissés par l'histoire,

liens qui font que les préoccupations légitimes du peuple allemand sont aussi les nôtres. C'est pourquoi nous formons le vœu ardent que les relations confiantes qui commencent à s'instaurer entre la République fédérale d'Allemagne et les pays de l'Europe orientale, grâce notamment aux récents Traités germano-soviétique et germano-polonais, créent les conditions psychologiques les meilleures en vue d'un rapprochement entre tous les Allemands.

89. Abordant maintenant le problème crucial du sous-développement, je ne puis oublier que la délégation togolaise n'avait pas manqué de souligner l'année dernière sa déception devant les résultats insignifiants obtenus par la première Décennie des Nations Unies pour le développement, et ce, malgré toutes les résolutions et recommandations adoptées par notre assemblée depuis 1960.

90. A l'aube de la deuxième Décennie du développement, permettez-moi d'exprimer une fois encore l'inquiétude de mon gouvernement face à la dégradation de plus en plus accusée de la situation économique dans le monde : détérioration des termes de l'échange, crise monétaire internationale, diminution sensible de l'aide des pays nantis aux pays en voie de développement, etc.

91. La situation économique actuelle ne va pas sans poser aux pays en voie de développement d'énormes problèmes.

92. La crise monétaire internationale, par exemple, en jetant la confusion la plus totale sur le marché des changes, compromet gravement les chances déjà minces des pays en voie de développement qui se battent pour réduire l'écart sans cesse croissant entre leurs économies et celles des pays nantis.

93. Les décisions prises au cours de ces derniers mois par les pays riches — flottement des monnaies, mesures protectionnistes de toute nature — l'ont été sans grande considération pour les économies des pays en voie de développement; des intérêts purement nationaux ont guidé les promoteurs de ces politiques. Mais les pays en voie de développement sont conscients qu'ils seront les premières victimes de pareilles mesures; ils craignent que le monde ne soit de nouveau entré dans l'ère du protectionnisme, de la guerre commerciale et monétaire, des pratiques restrictives qui ont caractérisé les années 30 et ont abouti à une contraction considérable du commerce international.

94. Or, qui aura à pâtir le plus d'une réduction des échanges internationaux, sinon nos pays, voués par nature à exporter leurs produits primaires sur le marché mondial ?

95. Nous voilà confrontés à de nouvelles et sérieuses difficultés au moment où l'aide publique internationale, au lieu de croître pour atteindre les objectifs fixés par les plus hautes instances internationales, ne cesse de régresser. Face à cette situation, caractérisée essentiellement par un recul de la solidarité internationale, nos pays ne peuvent rester longtemps indifférents.

96. Le rétablissement d'un ordre monétaire international fondé sur les principes de justice et d'équité doit être recherché d'extrême urgence, et ce avec la participation pleine et entière des pays pauvres. La recherche d'une solution dans ce domaine ne saurait être l'apanage des

seules grandes puissances, car l'ordre monétaire international nous concerne tous.

97. Par ailleurs, le problème relatif à la stabilisation des cours des matières premières doit cesser de ressembler à un serpent de mer pour devenir une réalité minutieusement étudiée, susceptible de déboucher sur une solution rapide et acceptable pour les pays en voie de développement.

98. Enfin, l'aide internationale doit cesser d'être considérée par les pays riches comme une faculté à laquelle il est facile de renoncer en cas de besoin, pour devenir une ardente obligation pour tous, au nom de la solidarité et de la dignité humaines.

99. Tout cela ne permet pas, malgré notre croyance à une réelle coopération internationale, d'augurer d'un avenir meilleur pour les pays pauvres que nous sommes, tout au moins pour les années 70.

100. Pourtant, la Stratégie internationale du développement, adoptée l'année dernière [*résolution 2626 (XXV)*], devrait pouvoir permettre aux pays pauvres d'assurer à leurs populations un niveau de vie minimal compatible avec la dignité humaine, grâce au développement et au progrès économique et social.

101. En effet, cette stratégie prévoit notamment que ces pays mobiliseraient de façon énergique leurs ressources et leurs moyens financiers en vue de leur développement dans les années 70; que les pays développés s'efforceraient de réaliser chaque année d'ici à 1972 des transferts de ressources d'un montant net d'au moins 1 p. 100 de leur produit brut, cela afin de permettre aux pays sous-développés d'atteindre un taux de croissance moyen de leur produit brut de 6 p. 100 par an; que des accords internationaux sur les produits de base les plus importants seraient conclus.

102. Malheureusement, cette stratégie, tout comme celles à venir, restera lettre morte; elle ne constituera tout au plus qu'une déclaration d'intention par le biais de laquelle les pays industrialisés continueront de creuser un peu plus le fossé qui les sépare des jeunes Etats non industrialisés.

103. La prudence et les réserves contenues dans la formulation de la résolution 2626 (XXV) sur la nouvelle stratégie ainsi que l'évolution de la situation économique dans le monde en 1971 suffisent à elles seules à nous faire voir clairement que le tiers monde a fait, une fois encore, un marché de dupe.

104. De plus, l'action concertée que préconise la nouvelle stratégie a des implications politiques; il serait difficile, par conséquent, de savoir l'attitude de chaque gouvernement isolément pris.

105. D'aucuns penseront que nous avons hâte de voir poindre déjà les premiers résultats de la deuxième Décennie du développement. A ceux-là, nous répondrons que nous sommes réellement pressés de sortir nos pays du marasme économique.

106. Or, nous constatons avec amertume que l'aide des pays riches à l'Afrique est restée stagnante de 1960 à 1967, puis est allée en diminuant de 1968 jusqu'à nos jours.

107. Nous constatons parallèlement avec angoisse la diminution des prix de nos produits de base alors que les prix des produits manufacturés originaires des pays riches vont croissant, et nous partageons l'opinion selon laquelle la détérioration des termes de l'échange est le plus grand scandale économique du siècle. Toutefois, notre désenchantement devant tant d'injustices accumulées et la persistance de l'exploitation systématique des pauvres par les riches ne nous poussent pas au découragement. Au contraire, nous sommes plus que jamais décidés à poursuivre la lutte contre le sous-développement pour asseoir notre indépendance économique réelle.

108. Depuis 1967, date à laquelle la stabilité politique a été rétablie au Togo, on constate des performances notables qui ont placé notre pays sur la voie effective du progrès, et cela grâce aux efforts inlassables de notre jeune et dynamique chef d'Etat, le général Etienne Eyadéma, et à l'aide précieuse des pays amis.

109. De 1966 à 1971, la masse budgétaire du Togo a augmenté de près de 70 p. 100. Notre balance des paiements a révélé, en 1968, un excédent de 795 millions de francs CFA; celle de 1969, un excédent de 3 milliards 700 millions de francs CFA. Pendant la même période, le taux de couverture de nos importations par nos exportations est passé de 60 p. 100 en 1965 à 85 p. 100 en 1970.

110. Parallèlement, la production nationale togolaise connaît, au cours de notre premier plan quinquennal, une croissance remarquable grâce à l'intervention de l'Etat qui a investi, par lui-même et par ses organismes publics, près de 10 milliards de francs CFA. La production agricole, qui est la force première de notre économie puisqu'elle participe pour 44,5 p. 100 au produit intérieur brut, est en progression constante. Ce secteur clef a un taux moyen de croissance annuelle de 9 p. 100.

111. Comme on peut le constater, l'économie togolaise a réussi à franchir le cap difficile des équilibres; elle est, à l'heure actuelle, à la croisée des chemins et à la recherche des voies et moyens indispensables pour son décollage. Mais ce décollage économique ne pourra s'effectuer dans de bonnes conditions que lorsque les pays nantis renonceront à fixer arbitrairement les prix de nos matières premières ainsi que ceux de leurs produits manufacturés; que lorsque ces pays cesseront de concurrencer de façon effrénée nos produits de base par des pratiques commerciales répréhensibles; que lorsque ces pays réaliseront que la paix internationale passe nécessairement par une juste répartition des biens et une équitable rémunération de nos efforts. Car, après tout, comme l'a souligné le Secrétaire général, U Thant, lors de la Journée des Nations Unies en 1969, "nous appartenons tous à la même espèce humaine".

112. Il serait injuste de terminer mon intervention sur une note trop pessimiste. C'est pourquoi mon gouvernement tient à rendre hommage aux pays de la Communauté économique européenne, notamment à la France et à la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le développement et aux institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, etc.,

qui ne ménagent pas leurs efforts pour nous aider à vaincre la faim, la misère et l'ignorance.

113. Nous souhaitons vivement que beaucoup d'autres pays suivent la même voie afin de nous aider à devenir des pays véritablement "en voie de développement" et non pas, comme l'a justement constaté avec humour un économiste éminent, "des pays en voie de sous-développement". Cela n'est possible que si, dans notre société dite de consommation et d'égoïsme exacerbé, le développement est conçu comme un instrument au service de l'homme et de tous les hommes. L'homme est toujours au centre des systèmes philosophiques qui se partagent le monde. Il serait réconfortant que, dans leurs actions quotidiennes, dans l'exercice au jour le jour de leurs lourdes responsabilités, les hommes d'Etat s'en souviennent, et Albert Camus avait raison lorsqu'il faisait observer fort opportunément que "si les hommes ne peuvent pas se référer à une valeur commune, reconnue par tous en chacun, alors l'homme est incompréhensible à l'homme". Puisse-nous méditer cette pensée !

114. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduction du russe*] : La discussion générale à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies montre une fois de plus, par sa teneur et par la façon dont elle se déroule, que, dans la lutte commune contre l'impérialisme, les principales forces révolutionnaires d'aujourd'hui — le système socialiste mondial, le mouvement ouvrier international et le mouvement de libération nationale — renforcent leur alliance; elle montre aussi que les forces de guerre et d'agression, d'exploitation et d'oppression des autres peuples sont contraintes de reculer et de camoufler par tous les moyens leur politique qui va à l'encontre des intérêts de la paix et de la coopération.

115. L'année dernière, grâce aux efforts de l'Union soviétique et des autres Etats socialistes qui mènent systématiquement et ouvertement une politique étrangère de paix et avec l'appui de toutes les forces progressistes, des progrès ont été accomplis dans la voie de l'assainissement de la situation internationale.

116. Nous sommes tous témoins d'une nouvelle détente en Europe qu'ont rendue possible les traités conclus, d'une part, entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République fédérale d'Allemagne³ et, d'autre part, entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne⁴, traités qui, nous l'espérons, entreront bientôt en vigueur, ainsi que l'accord quadripartite sur Berlin-Ouest⁵, et l'appui croissant donné à la proposition tendant à convoquer une conférence sur les problèmes de la sécurité et de la coopération en Europe qui a été présentée par les Etats membres du Pacte de Varsovie.

117. L'Union soviétique développe et renforce activement ses relations avec les autres pays dans tous les continents. La conclusion d'un traité d'amitié et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République arabe d'Egypte, d'un traité de paix, d'amitié et de

3 Signé à Moscou le 12 août 1970.

4 Traité établissant les bases d'une normalisation des relations, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

5 Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

coopération entre l'URSS et la République de l'Inde, de protocoles de consultations entre l'URSS et la France, l'URSS et le Canada et de nombreux traités et accords relatifs au développement de la coopération économique, commerciale, scientifique et technique entre l'URSS et les autres pays a eu une heureuse influence sur les relations entre les Etats. Il est difficile d'évaluer l'effet positif que pourront avoir sur le développement des relations et l'assainissement de la situation internationale les rencontres des camarades L. I. Brejnev, N. V. Podgoray et A. N. Kossyguine avec les dirigeants d'un certain nombre de pays, les échanges de délégations de membres de partis, de gouvernement et de parlement, ainsi que les rencontres et contacts à d'autres niveaux.

118. Toute la politique étrangère de l'Union soviétique repose sur le principe, légué par V. I. Lénine, de l'internationalisme prolétarien dans les relations avec les Etats socialistes et sur le principe de la coexistence pacifique avec tous les autres pays.

119. Les objectifs de la politique étrangère de l'Union soviétique consistent à assurer, de concert avec les autres pays socialistes, des conditions internationales favorables à l'édification du socialisme et du communisme, à renforcer l'unité, la solidarité, l'amitié et la fraternité des pays socialistes, à soutenir le mouvement de libération nationale et à instaurer la coopération la plus large avec les jeunes Etats en voie de développement, à défendre sans défaillance le principe de la coexistence pacifique des Etats ayant un système social différent, à repousser fermement les forces d'agression de l'impérialisme et à éviter à l'humanité une nouvelle guerre mondiale.

120. Le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique a proclamé sa fidélité à la politique étrangère de paix de Lénine et a adopté un programme concret de lutte pour la paix et la coopération internationales.

121. Ce programme de paix bien connu, qu'au nom de la RSS de Biélorussie nous avons appuyé sans réserve dans notre réponse au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à propos du renforcement de la sécurité internationale [A/8431], a eu un grand retentissement et a trouvé un appui auprès de tous ceux qui ont à coeur les idéaux de paix, de justice sociale et de progrès.

122. Mais malheureusement, tous les Etats n'adoptent pas en matière de politique étrangère une attitude de pacifiste qui permettrait d'assurer la détente internationale et de résoudre les problèmes litigieux par des moyens pacifiques, sans avoir recours à la menace ou à l'emploi de la force, et d'instaurer des relations de bon voisinage entre tous les pays.

123. Les Etats-Unis d'Amérique continuent leur guerre d'agression contre les peuples du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge. Grâce à leur appui et à leur protection, Israël poursuit son agression contre les Etats arabes et empêche le règlement du conflit du Moyen-Orient. Les colonialistes et les racistes, soutenus par les principales puissances de l'OTAN, mènent des guerres contre ceux qui luttent pour la libération nationale en Afrique australe et dans d'autres parties du monde et ils continuent de maintenir des millions

d'êtres humains sous la domination du colonialisme et du racisme. Les Etats-Unis d'Amérique, qui traversent une crise monétaire et financière, s'efforcent de s'en sortir aux dépens des autres Etats et en particulier des pays en voie de développement.

124. Tout le monde comprend bien que la politique et les activités des forces impérialistes et de leurs complices vont à l'encontre des intérêts de la paix et de la coopération entre les peuples et violent de façon flagrante la Charte des Nations Unies et les principales résolutions de l'ONU, notamment les décisions progressistes prises l'année dernière lors de la vingt-cinquième session anniversaire de l'Assemblée générale. Nous songeons avant tout au fait que plusieurs Etats Membres de l'ONU n'ont pas respecté la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], la Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [résolution 2627 (XXV)], la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)], le Programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 2621 (XXV)] les décisions relatives au Moyen-Orient, à la coopération économique et les autres résolutions dont la mise en oeuvre par tous les Etats sans exception permettrait d'atteindre les buts et principes de la Charte et avant tout d'accomplir la tâche essentielle de l'Organisation qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales.

125. Constatant que les Etats sont divisés sur les grands problèmes internationaux dont est saisie l'Organisation des Nations Unies, de nombreux orateurs — ministres des affaires étrangères ou chefs de délégations — qui m'ont précédé ont cherché à dissimuler les raisons pour lesquelles telle ou telle question n'avait pas été réglée. Nous notons avec satisfaction que la majorité des orateurs qui sont intervenus a déclaré de façon claire et précise que les forces impérialistes étaient coupables d'actes d'agression, de guerres coloniales, de discrimination raciale et d'asservissement économique d'autres peuples. Ces orateurs ont proposé, en vue de régler les problèmes en suspens, des moyens concrets qui correspondent à la position des Etats socialistes ou coïncident entièrement avec elle. Les rangs des combattants de la paix ont grossi, la coopération s'est renforcée et cela fait naître l'espoir que les efforts entrepris conjointement par toutes les forces anti-impérialistes aboutiront à l'adoption, à l'Organisation des Nations Unies, de décisions efficaces.

126. Nous avons également écouté avec compréhension les interventions dans lesquelles ont été soulignés la responsabilité et le rôle spécial des grandes puissances, tels que la Charte des Nations Unies les définit. Mais, aussi étrange que cela paraisse, certains orateurs — à la vérité peu nombreux —, lorsqu'ils ont parlé des grandes puissances et de leur responsabilité, ont adressé leurs critiques à l'ensemble des grandes puissances, sans faire de distinction entre leurs positions respectives. On en retire l'impression qu'en demandant, par exemple, que l'on mette un terme aux guerres coloniales, que l'on élimine la discrimination raciale de la société humaine et que l'on renonce à l'asservissement économique des pays en voie de développement, ils

s'adressaient non pas aux coupables immédiats mais à toutes les grandes puissances. A quoi cela sert-il ? A rien. A déformer la vérité et à aider l'agresseur et l'opresseur à trouver des moyens détournés pour se soustraire aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Il faut que les positions soient bien précisées, il faut savoir exactement qui défend quoi et qui est coupable de quoi. Mettre toutes les grandes puissances dans le même sac a pour seul effet d'assurer une protection commode aux forces de l'impérialisme et à leurs actes d'agression en Indochine, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

127. La délégation de la RSS de Biélorussie a suivi attentivement la discussion générale à l'Assemblée et ne saurait passer sous silence certaines allusions, absolument non fondées, aux "deux superpuissances", à leur identité de vues et à la nécessité de lutter contre elles. Ces orateurs sont de toute évidence prisonniers de la thèse des idéologies impérialistes qui ont inventé le terme "superpuissances" pour défendre les bases du capitalisme, pour justifier le caractère agressif de la politique extérieure des Etats-Unis, pour diviser les forces anti-impérialistes qui unissent leurs efforts dans la lutte pour la paix, la démocratie, l'indépendance nationale et la justice sociale. Ceux qui ont recours à la thèse des "superpuissances" ne font que suivre leurs intérêts égoïstes ou, agissant sur l'ordre d'autrui, s'efforcent de dissimuler l'opposition des deux systèmes mondiaux — le socialisme et le capitalisme. Ils compromettent la lutte véritable contre l'impérialisme et ne comprennent pas cette vérité élémentaire que la politique étrangère de tel ou tel Etat est déterminée non pas par les dimensions de celui-ci ni par son potentiel économique et militaire, mais par la classe qui y détient le pouvoir, par le fait que le gouvernement y poursuit une politique qui répond aux intérêts des travailleurs ou une politique qui défend les intérêts des exploités et des asservisseurs, par le fait que l'Etat y est le rempart de la paix et de la lutte de toutes les forces progressistes et révolutionnaires contre l'impérialisme ou qu'il joue le rôle de gendarme mondial et que sa politique et son action apportent la destruction, la mort et la souffrance à d'autres peuples.

128. C'est là le fond du problème, et j'ai l'intention de le prouver en analysant l'attitude de divers Etats ou groupes d'Etats à l'égard de certains problèmes dont l'Organisation des Nations Unies est saisie et qui ont été évoqués notamment au cours de la discussion générale qui se déroule actuellement, qu'il s'agisse de problèmes auxquels aucune solution n'a encore été apportée ou de problèmes qui viennent de surgir et qui, tous, pourraient fort bien être réglés.

129. Mais, auparavant, nous voudrions déclarer que la RSS de Biélorussie, comme les autres Etats socialistes, estime que tous les pays, tous les Etats, pour reprendre les termes de la Charte des Nations Unies, doivent être résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, à s'abstenir dans les relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, à favoriser l'élimination

définitive du colonialisme et de ses conséquences funestes et à favoriser le progrès économique et social des peuples.

130. C'est pourquoi nous nous félicitons de tout accord bilatéral ou multilatéral qui est conclu entre les Etats sur n'importe quelle question qui répond aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, ce qui n'est pas le cas de ceux qui ont recours à la thèse des "superpuissances". Il suffira de rappeler que presque tous les accords sur le désarmement ont été repoussés précisément par ceux qui aiment à parler des "superpuissances". Il en a été ainsi lors de l'élaboration du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] et du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [*résolution 2660 (XXV), annexe*]; il en a été de même pour un certain nombre d'autres questions.

131. Mais revenons aux questions qu'ont évoquées les délégations à la présente session de l'Assemblée générale.

132. Il y a déjà plus de 10 ans que se poursuit la guerre d'agression en Asie du Sud-Est où les Etats-Unis et leurs complices ont tué plus d'un million de Vietnamiens, de Laotiens et de Cambodgiens, en ont mutilé des millions, ont détruit des milliers de villes et de villages de la péninsule indochinoise, ont utilisé des armes chimiques létales et transformé d'immenses étendues en zones désertiques. A la suite des crimes hitlériens perpétrés pendant la seconde guerre mondiale — et que rappellent les villages entièrement détruits, dont tous les habitants furent tués, de Katyn, en Biélorussie, de Lidice en Tchécoslovaquie et d'Oradour en France — est venu s'ajouter le nouveau maillon tragique de Song-My au Viet-Nam. Ce ne sont pas les Etats-Unis seuls qui mènent cette guerre d'agression, mais aussi un certain nombre d'autres pays qui appartiennent à la catégorie des pays en voie de développement. Mais, au lieu de s'occuper des problèmes de leur développement, ces pays gaspillent d'énormes moyens à des fins militaires ou bien vendent leurs soldats à une grande puissance riche, les envoient au massacre pour servir des intérêts étrangers, et infligent d'innombrables souffrances aux peuples d'autres pays en voie de développement. Que répondent à cela les tenants de la thèse des "superpuissances", d'autant qu'ils savent que l'Union soviétique lutte inlassablement pour éliminer le foyer de guerre en Asie du Sud-Est ? Le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique a lancé un appel spécial pour "la liberté et la paix aux peuples d'Indochine". L'Union soviétique et les autres Etats socialistes épris de paix soutiennent activement les justes propositions de la République démocratique du Viet-Nam, du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud, du Front national uni du Cambodge et du Front patriotique du Laos. La majorité écrasante des Etats voit dans les récentes propositions en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud un programme constructif de règlement politique en Asie du Sud-Est. L'autre partie se refuse même à examiner ces propositions. Ici, à l'Assemblée générale, certains s'efforcent d'endormir la vigilance en parlant d'une réduction du conflit en Asie du Sud-Est bien que, au début de la session de l'Assemblée générale, on ait noté une reprise des bombardements du territoire de la République démocratique du Viet-Nam et

une intensification des opérations militaires des forces américaines au Cambodge et au Laos.

133. La RSS de Biélorussie, comme de nombreux autres pays, condamne résolument l'agression en Asie du Sud-Est, exige que les Etats-Unis et leurs alliés retirent toutes leurs troupes de cette région, dans les plus brefs délais et sans condition, et renoncent à leur politique qui contraint des Asiatiques à se battre contre d'autres Asiatiques. Nous déclarons que nous soutenons la lutte des peuples d'Indochine pour leur indépendance et leur liberté, et nous exigeons que leur soit octroyé le droit d'être maîtres dans leur pays et de décider de leur propre destin sans ingérence étrangère.

134. Examinons maintenant la question de la situation au Moyen-Orient, qui résulte de l'agression d'Israël contre les Etats arabes, laquelle a été préparée, encouragée et dirigée par les forces de l'impérialisme. Plus de quatre ans après cette agression criminelle, ses conséquences ne sont pas éliminées. Pour quelle raison ? Quelqu'un pourra-t-il voir là une conjuration des grandes puissances ou une identité de vues entre elles ? Il faut avoir perdu tout bon sens pour affirmer cela. Le monde entier sait que l'Union soviétique, les autres Etats socialistes et la majorité écrasante des autres pays épris de paix condamnent résolument et sans réserve l'agression israélienne et font tout leur possible pour que soit mise en oeuvre la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Les Etats socialistes et de nombreux pays d'Afrique et d'Asie soutiennent les peuples arabes, victimes de l'agression, qui luttent pour établir leurs droits qui ont été bafoués, garantir un règlement politique équitable au Moyen-Orient et défendre les droits légitimes du peuple palestinien. Cela a été souligné aussi par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique qui s'est déclaré "pour une paix juste et durable au Moyen-Orient".

135. Une grande puissance, la France, a adopté à l'égard du problème du Moyen-Orient une attitude constructive. Naguère, le Royaume-Uni a été l'un des auteurs de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, mais aujourd'hui, le Royaume-Uni est pratiquement passé du côté d'une autre grande puissance. Les pays arabes sont disposés à mettre en oeuvre intégralement cette résolution du Conseil de sécurité aussi bien pour ce qui est du retrait des troupes israéliennes que pour ce qui est de l'établissement d'une paix durable dans cette région. Cet été, la République arabe d'Egypte a répondu rapidement et positivement à la proposition du représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Jarring. Elle a déclaré qu'elle était disposée à conclure un accord de paix avec Israël à condition que celui-ci retire ses troupes des territoires arabes occupés. Sa patience et son désir véritable de paix permettent que le cessez-le-feu dure encore de façon que la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité soit possible. Tout le monde connaît l'initiative de la République arabe d'Egypte qui a proposé que des mesures soient adoptées pour que reprenne dans les meilleurs délais la navigation sur le canal de Suez, à condition qu'Israël retire ses troupes d'abord de la zone du canal, puis de tous les territoires occupés. Le Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte, M. Riad, a rappelé ces différents points à cette tribune [1954ème séance]. D'une manière générale, il ne reste plus à l'heure actuelle aucune des exigences israéliennes

— celles-ci étant avancées soi-disant uniquement en vue de garantir la sécurité d'Israël — que les Etats arabes n'aient satisfaite. Mais Israël refuse obstinément et opiniâtrement de retirer ses troupes des territoires arabes occupés. Dans cette politique de brigandage international qu'il poursuit, il compte sur le soutien des Etats-Unis et de certains de leurs alliés. Qui plus est, c'est avec leur aide qu'Israël accroît son potentiel militaire, sabote le règlement du problème et avance les unes après les autres de nouvelles prétentions dont le seul but est de lui conserver les territoires arabes dont il s'est emparé. Il y a peu de temps, nous avons vu comment, dans ce même but, des propositions ont été présentées à cette tribune soi-disant comme des "idées nouvelles" alors qu'elles ne visaient en fait qu'à récompenser Israël de son agression. Il est parfaitement naturel que ces propositions loucheuses soient rejetées par les Etats arabes car elles ne résolvent rien et ne peuvent garantir un règlement politique définitif au Moyen-Orient qui repose sur la réalisation du principe, approuvé par l'Organisation des Nations Unies, de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires étrangers par le recours à la force. Cet exemple historique concret permet à tous de voir que la politique et la position des deux grandes puissances ou, comme certains les appellent, les deux "superpuissances", sont diamétralement opposées.

136. Le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, M. Khaldam, avait parfaitement raison lorsqu'il faisait remarquer ici [1952ème séance] que la propagande israélo-sioniste, qui s'est efforcée de présenter l'agression israélienne contre les Etats arabes comme un conflit entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au Moyen-Orient, visait à lier complètement les intérêts des Etats-Unis à l'agression israélienne; elle trahissait de la part de l'Etat israélien expansionniste un désir de continuer sa conquête des territoires arabes. On ne peut que regretter que certains orateurs qui sont intervenus à cette tribune aient été victimes de cette duperie des agresseurs israéliens.

137. J'ai déjà parlé des tendances positives de l'évolution de la situation en Europe, qui découlent des initiatives prises en matière de politique extérieure par l'Union soviétique et par les autres pays socialistes. Mais, en Europe aussi, il existe un certain nombre de problèmes pressants qui attendent d'être résolus sans retard. Les traités et les accords signés ne sont pas encore entrés en vigueur, aucune décision définitive n'a été prise en ce qui concerne la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération, et les travaux sur la réduction des armements en Europe n'ont pas encore commencé.

138. On sait que toutes les propositions faites pour transformer l'Europe en un continent de paix et de coopération ont été présentées par l'Union soviétique en étroite collaboration avec les autres Etats socialistes. Elles sont activement soutenues par la majorité des pays de l'Europe occidentale.

139. Qu'est-ce qui empêche leur mise en oeuvre rapide et effective ? C'est de nouveau la mauvaise volonté non pas de toutes, mais de certaines grandes puissances et de leurs alliés empressés, au sein du bloc de l'OTAN, à s'acheminer rapidement et sans réserve vers une détente complète en Europe.

140. Tout le monde sait qui a dressé et continue de dresser des obstacles de toute sorte et de poser des conditions toujours nouvelles à la convocation d'une conférence paneuropéenne, on sait qui pose des questions auxquelles seule la conférence elle-même et les entretiens qui auront lieu sur la réduction des armements peuvent apporter une réponse. Que se passera-t-il si une conférence paneuropéenne se réunit ou si les entretiens sur la réduction des armements commencent ? entend-on souvent demander. La réponse à cette question dépend de la position qu'adopteront les participants à ces rencontres. Cependant, il est évident que si tous font preuve de la même persévérance et de la même constance que l'Union soviétique et les autres pays socialistes pour rechercher les moyens de parvenir à un accord, l'Europe ne sera plus un foyer de conflits mondiaux. Tous les peuples du monde, petits et grands, qu'ils se trouvent en Europe ou non y gagneront. Pour atteindre ce but, les Etats de la communauté socialiste persévéreront dans leur attitude, car ils sont pleinement conscients de leur devoir et de leur responsabilité devant l'humanité tout entière.

141. Tous les représentants connaissent bien l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Mais qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur un petit détail qui a son importance : il y a 98 points inscrits à l'ordre du jour parmi lesquels un certain nombre intéressent le fonctionnement de l'Organisation, découlent de la Charte ou ont trait aux élections ou à la composition des organes qui travaillent entre les sessions. Essayons de dégager les questions les plus importantes et de nous souvenir sur l'initiative de qui elles ont été inscrites à l'ordre du jour. Il en ressort que l'Union soviétique et les autres Etats socialistes, et parmi eux la RSS de Biélorussie, ont fait inscrire à l'ordre du jour les questions relatives au renforcement de la sécurité internationale, à la convocation de la Conférence mondiale du désarmement, ainsi que toute une série d'autres questions sur le désarmement, notamment une proposition visant à éliminer les armes chimiques et bactériologiques, une proposition sur le désarmement nucléaire, etc. Ce sont ces mêmes Etats qui ont fait inscrire à l'ordre du jour les questions touchant à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, l'élaboration d'un accord international sur la Lune, l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, la décolonisation et la coopération économique. Ils ont aussi fait inscrire à l'ordre du jour les questions touchant à la lutte contre le racisme et le nazisme, les questions portant sur le châtement des criminels de guerre, sur la définition de l'agression et de nombreuses autres questions essentielles qui donnent à notre organisation son profil politique.

142. Les Etats-Unis d'Amérique, avec l'appui d'un certain nombre d'autres pays occidentaux, sont allés cette année jusqu'à priver l'Organisation des Nations Unies de la possibilité de laver son drapeau d'une tache honteuse en empêchant que soient examinées les propositions présentées par un groupe important d'Etats socialistes et de pays d'Afrique et d'Asie sur le retrait des troupes des Etats-Unis et de toutes les autres troupes étrangères qui occupent la Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies, et sur la dissolution illégale de la Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée.

143. Etant donné cette décision injustifiée qui a été imposée à l'Assemblée générale, la délégation de la RSS de

Biélorussie, en tant que coauteur des propositions précédemment citées [A/8443 et Add.1, A/8444 et Add.1], déclare qu'elle continuera comme auparavant de lutter activement pour que les occupants quittent le territoire de Corée, pour que le drapeau de l'Organisation des Nations Unies ne soit pas utilisé pour couvrir les aventures des forces impérialistes et pour que soit garantie au peuple coréen la possibilité de décider lui-même de son propre sort.

144. Il convient d'appeler l'attention sur la position qu'ont adoptée certains pays en ce qui concerne une question politique aussi importante que l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Lorsque l'on étudie le rapport du Secrétaire général [A/8431 et Add.1 à 5], on s'aperçoit que les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas répondu au questionnaire adressé par l'ONU et que le Royaume-Uni s'est contenté de donner une réponse de pure forme qui renvoyait à sa réponse de l'année dernière. Comment interpréter cette position qu'ont adoptée deux grandes puissances, qui portent, avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité, la responsabilité primordiale de la paix et de la sécurité internationales ?

145. Certains pays occidentaux ont passé sous silence la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, tandis que les Etats-Unis d'Amérique ont ouvertement manifesté leur scepticisme à ce sujet. Nous appuyons, quant à nous, cette proposition [A/L.631] et notons avec satisfaction que de nombreux Etats approuvent cette initiative de l'URSS, qu'ils la soutiennent et qu'ils ont décidé de la discuter directement en séance plénière, soulignant par là l'importance primordiale qu'elle revêt dans la conjoncture actuelle, au moment où la course effrénée aux armements est stimulée par le complexe militaire et industriel des puissances impérialistes.

146. La délégation de la RSS de Biélorussie a l'intention d'intervenir séparément en ce qui concerne le renforcement de la sécurité internationale et le désarmement. Pour l'instant nous ne voulons que nous adresser à tous les Etats, petits et grands, et les inviter, lors de l'examen de ces questions, à accorder l'attention la plus soutenue au fait que certaines puissances ne respectent pas la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, ne permettent pas un règlement pacifique des conflits armés et freinent le processus du désarmement. Il est nécessaire que tous les Membres de l'Organisation unissent leurs efforts en vue d'éliminer les foyers de guerre et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

147. En ce qui concerne la lutte contre le colonialisme, notre position est bien connue. Un des points du programme de paix adopté par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) prévoit que les décisions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'élimination des régimes coloniaux encore existants doivent être intégralement mises en oeuvre. Les manifestations du racisme et de l'*apartheid* doivent être condamnées et boycottées par le monde entier. Dans les résolutions du vingt-quatrième Congrès du PCUS sur le rapport du Comité central, il est dit que le parti communiste de l'Union soviétique "demeure toujours fidèle aux principes léninistes de solidarité avec les peuples qui luttent pour leur libération nationale et sociale. Comme par le passé, ceux qui luttent

contre les régimes coloniaux qui existent encore peuvent compter sur notre appui total⁶.”

148. Telle est la position de l'Union soviétique, telle est la position des autres Etats socialistes. Cette politique, comme tout le monde le sait, est corroborée par des actes concrets. En 1960, sur l'initiative de l'Union soviétique, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a été adoptée; c'est sur la proposition et avec l'appui des Etats socialistes qu'ont été adoptées les décisions extrêmement importantes qui visaient à éliminer le colonialisme et ses séquelles. Ces décisions ont joué un rôle déterminant dans l'accession à l'indépendance de nombreux pays, qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies.

149. Les puissances coloniales d'hier et d'aujourd'hui défendent un point de vue diamétralement opposé. Elles continuent d'avoir des régimes coloniaux, elles accordent une aide militaire et économique aux racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud et aux colonialistes portugais, elles commettent des agressions contre des Etats souverains Membres de l'Organisation des Nations Unies, elles imposent aux Etats africains la dangereuse idée d'un "dialogue" avec les racistes de l'Afrique australe et elles refusent de coopérer avec l'ONU en vue de parachever le processus de décolonisation. Pour servir leurs fins, certaines d'entre elles sont allées jusqu'à user de leur droit de veto au Conseil de sécurité et à quitter les organes de l'ONU qui traitent de la décolonisation.

150. Au cours de la discussion générale, les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégations des pays d'Afrique et de nombreux autres pays ont donné aux activités des colonialistes et des racistes la réponse qu'ils méritaient. Ils peuvent compter sur notre solidarité et nous mettrons tout en oeuvre pour favoriser l'élimination totale des régimes coloniaux qui existent encore.

151. Mais il ne suffit pas de mettre fin à la domination politique des colonialistes. Après cela, il faut, dans l'intérêt des populations des jeunes Etats souverains, s'engager sur la voie d'un développement économique indépendant. Grâce aux efforts déployés par l'Union soviétique et les autres Etats socialistes et à l'appui des pays en voie de développement, il a été possible, malgré l'opposition des forces d'oppression et d'exploitation, d'adopter un certain nombre de résolutions qui favorisent le progrès économique et social des peuples. Il suffira de rappeler les décisions de l'Organisation des Nations Unies qui stipulent qu'il est inadmissible de subordonner l'octroi d'une aide économique à des conditions politiques et qui reconnaissent la souveraineté inaliénable de chaque peuple sur ses ressources et ses richesses naturelles; il suffira de rappeler aussi les décisions qui prévoient l'élaboration, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de mesures destinées à réduire fortement les exportations de capitaux des pays en voie de développement sous leurs diverses formes, à augmenter la part qui leur revient dans les bénéfices des monopoles étrangers, à reconnaître la nécessité d'un contrôle de l'Etat exercé par les pays en voie de développement sur les activités des capitaux étrangers, à recommander une réglementation et une réforme du système fiscal

dans les pays en voie de développement en ce qui concerne aussi bien les capitaux nationaux que les capitaux étrangers afin d'assurer une plus juste répartition des revenus et de mobiliser les ressources en vue du développement. Nous avons exigé et nous continuerons d'exiger que les anciennes puissances coloniales ainsi que les puissances capitalistes, qui, aujourd'hui encore, continuent de piller et d'exploiter les ressources d'autrui, indemnisent les pays en voie de développement pour les dommages matériels qu'elles leur ont fait subir.

152. Nous pourrions continuer en citant des faits concrets mais il est évident qu'en matière de coopération économique aussi notre position diffère fondamentalement de la politique et de la pratique des Etats-Unis et de leurs alliés qui exploitent les richesses des pays en voie de développement et qui essaient de résoudre leurs problèmes économiques au détriment et aux dépens des intérêts légitimes d'autres Etats; de nombreux représentants des pays en voie de développement et même de certains pays occidentaux sont déjà intervenus sur ce sujet de façon fort convaincante. Presque tous les Etats Membres reconnaissent qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre le principe de l'universalité de l'Organisation. A ce propos, notre constance a permis que la composition de l'Organisation des Nations Unies, après 25 ans d'existence, augmente de 80 Membres. Maintenant, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit accepter simultanément en son sein la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, que les droits de la République populaire de Chine à l'ONU doivent être rétablis et que la clique de Tchang Kai-shek, qui occupe illégalement un siège, doit être expulsée de tous les organes de notre organisation.

153. Nous n'avons pas l'intention de nous arrêter en détail sur ceux qui s'opposent à la réalisation du principe d'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, on ne saurait passer sous silence les allusions inadmissibles que s'est permis de faire le représentant d'une grande puissance, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Rogers, à propos de la qualité de membre de la République socialiste soviétique de Biélorussie à l'Organisation [1950ème séance].

154. La RSS de Biélorussie est un Membre fondateur de l'Organisation, qui a contribué de façon importante à l'élaboration de la Charte et à l'adoption des décisions destinées à en assurer la mise en oeuvre. Nous avons défendu notre droit à être fondateur et Membre de l'Organisation des Nations Unies dans une lutte cruelle et mortelle contre les sombres forces du fascisme au cours de la seconde guerre mondiale. Plus de 1 100 000 Biélorussiens ont lutté sur les fronts, au cours de la grande guerre que le peuple russe a menée contre les envahisseurs hitlériens, tandis que dans le territoire biélorussien momentanément occupé, dans les rangs des vengeurs intrépides du peuple, plus de 440 000 partisans et maquisards menaient une lutte héroïque aidés par tout le peuple de Biélorussie.

155. Peut-être M. Rogers ignore-t-il le fait que, au moment où les occupants fascistes étaient chassés de la terre de Biélorussie, les partisans et les maquisards biélorussiens ont anéanti à eux seuls et mis hors de combat plus d'un demi-million de soldats et d'officiers hitlériens, c'est-à-dire beaucoup plus que n'en avaient tués ensemble l'armée

⁶ Materialy XXIV Sezda KPSS, Moscou, Politizdat, 1971, p. 194.

britannique et l'armée des Etats-Unis vers le milieu de 1944. Ces faits sont connus d'un bon nombre d'Américains. Le rôle héroïque que joua le peuple biélorussien pour réaliser l'objectif des Nations Unies et obtenir le droit pour la RSS de Biélorussie d'être un des fondateurs de l'Organisation a été reconnu par un des prédécesseurs de M. Rogers, M. Stettinius, lors d'une conférence de presse qu'il a faite à Washington le 3 avril 1945.

156. Nous rappelons ce fait à M. Rogers et nous nous permettons de lui dire qu'il ne devrait pas avoir recours à des méthodes illicites pour essayer de défendre une cause injuste, à savoir celle du maintien de la clique de Tchang Kai-chek à l'Organisation des Nations Unies.

157. La délégation de la RSS de Biélorussie, lors de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour en séance plénière et dans les commissions, exposera en détail sa position aussi bien en ce qui concerne les questions que j'ai déjà abordées qu'en ce qui concerne celles dont nous n'avons rien dit faute de temps. Nous avons estimé nécessaire de nous arrêter plus longuement sur la fausse thèse des "superpuissances" et de la dénoncer non pas pour défendre notre position ou pour dissimuler la puissance de la communauté socialiste ou sa capacité à contribuer activement aux éléments internationaux, mais pour arracher le masque à ceux qui, en propageant cette thèse antiscientifique, essaient d'empêcher les forces de la paix, du progrès et de la démocratie à se renforcer et de couvrir l'agression et la conquête de terres étrangères.

158. Nous voudrions encore une fois rappeler aux représentants que ce sont les intérêts de la sécurité internationale, les principes de l'égalité de tous les peuples, du respect de la souveraineté de chaque pays et de l'inadmissibilité de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats qui guident

la politique étrangère de l'Union soviétique et des autres Etats socialistes. Ceux-ci n'ont jamais entretenu de relations avec certains Etats aux dépens des autres Etats et ont toujours fait tout leur possible pour que s'instaure entre les Etats une coopération multilatérale qui se développe sur la base des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

159. En ce siècle où s'affrontent deux tendances opposées en matière de politique extérieure, à savoir celle des forces du socialisme et celle des forces de l'impérialisme, personne ne doit demeurer à l'écart et chaque pays qui a tant soit peu à coeur la paix et la coopération entre les peuples, doit se joindre au front anti-impérialiste et lutter activement contre la politique d'agression et de guerre. C'est le seul moyen qui permettra d'assurer un développement politique et économique véritablement indépendant. L'avenir dépend de cette politique et il ne fait pas de doute que la cause des peuples qui la suivent triomphera.

160. Nous sommes, en politique étrangère, pour la paix et la sécurité internationales, pour le renforcement de la fraternité des peuples socialistes et pour l'alliance avec les forces anti-impérialistes de libération dans le monde entier. Dès aujourd'hui, on peut affirmer que le programme de lutte pour la paix, la liberté et l'indépendance des peuples adopté par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique a eu le plus grand retentissement sur tous les continents du globe.

161. La discussion générale qui vient de se dérouler à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale en apporte la confirmation.

La séance est levée à 13 heures.

